



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions et complétée par les lois 82-623 du 22 juillet 1982 et 83-8 du 7 janvier 1983 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.06 relatifs aux pouvoirs de police et de la circulation des Maires ;
- VU** le Code de la Route 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> partie et notamment l'article R411-8 définissant les pouvoirs de police des Maires ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1) approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié ;
- VU** la demande présentée par Madame RAINEIX Isabelle représentant l'entreprise SAUR CENTRE VCLB 800, Route de la Chabroulie - 87170 ISLE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer un branchement d'eau potable rue Font Froide, du lundi 24 octobre 2022 de 8 h 00 au mardi 25 octobre à 19 h 00.

**CONSIDERANT** que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation et du stationnement.

### ARRETE

**Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes :

**Article 2 :** Le lundi 24 octobre 2022, la rue Font Froide sera fermée à la circulation et le stationnement sera interdit au droit des travaux de 8 h 00 à 19 h 00.

La rue du Marché au Blé sera fermée à la circulation dans le sens descendant. La circulation sera donc autorisée, le temps des travaux, le lundi 24 octobre 2022, dans le sens montant, pour se faire le sens interdit sera levé (plan joint).

La rue du Marché au Blé sera interdite au stationnement à compter du dimanche 23 octobre 2022 à 20 h 00.

La rue de Limoges sera interdite aux poids lourds. Afin de rejoindre le centre-ville ils emprunteront le circuit suivant : Boulevard Jean Moulin → Rond-point François Mitterrand → avenue de la Liberté → rue de Lavaud → rue des Cités → avenue du Général Leclerc → rue de la Font aux Moines → Boulevard Mestadier.

Afin de pouvoir accéder au parking Fossés des canards depuis la rue des Fossés des Canards, le sens interdit sera levé le lundi 24 octobre 2022 de 8 h 00 à 19 h 00.

Le mardi 25 octobre 2022, la circulation sera rétablie normalement, seul le parking Fossés des Canards sera interdit au stationnement jusqu'à la fin des travaux.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

**Article 5 :** Toutes les signalisations et pré-signalisations réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur. L'Entreprise veillera également à laisser un accès aux Services de secours sur l'espace occupé par les travaux. L'entreprise devra prendre toutes mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter des travaux.

**Article 6 :** Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix-sept octobre deux mille vingt-deux.

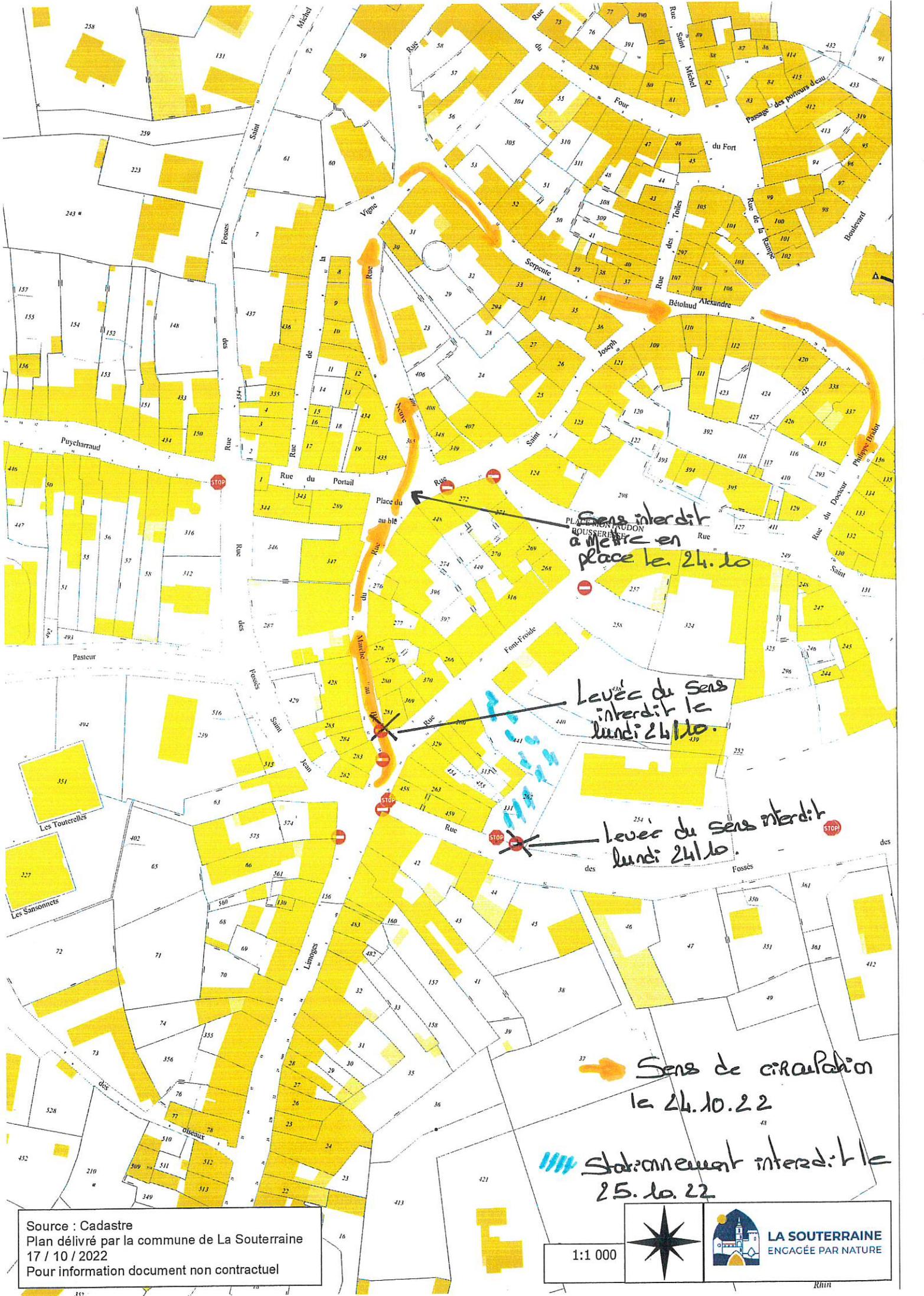
**Destinataires :**

- *Monsieur Le Maire de La Souterraine,*
- *Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *SAUR, Madame RAINEIX Isabelle.*



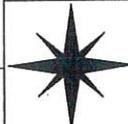
Le Maire,

Etienne LEJEUNE



Source : Cadastre  
 Plan délivré par la commune de La Souterraine  
 17 / 10 / 2022  
 Pour information document non contractuel

1:1 000




**LA SOUTERRAINE**  
 ENGAGÉE PAR NATURE

 Sens de circulation  
 le 24.10.22

 Stationnement interdit le  
 25.10.22

Sens interdit  
 à 12h en  
 place le 24.10

Levée du sens  
 interdit le  
 lundi 24/10.

Levée du sens interdit  
 lundi 24/10.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY